

**Conseil économique et social**

Distr. générale
21 janvier 1999
Français
Original: anglais

Commission du développement durable**Septième session**

19-30 avril 1999

Tourisme et développement durable**Rapport du Secrétaire général****Additif****Tourisme et développement social*****Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Aspects sociaux du tourisme	1-21	2
A. La dimension sociale du tourisme	4-13	2
B. La dimension culturelle du tourisme	14-21	4
II. Les tâches de l'industrie touristique dans le domaine social	22-26	5
III. Les tâches des pouvoirs publics dans le domaine social	27-39	5
IV. Les tâches de la communauté internationale dans le domaine social	40-41	7

* Le présent additif a été préparé par l'Organisation internationale du Travail, conformément aux dispositions arrêtées par le Comité interorganisations sur le développement durable; il constitue le résultat de consultations et d'échanges d'informations entre organismes des Nations Unies, organisations internationales, organismes publics intéressés, autres organismes divers et particuliers.

I. Aspects sociaux du tourisme

1. Le tourisme a des impacts sociaux importants sur les pays. Ses apports positifs au développement social et à la modernisation des sociétés d'accueil tiennent notamment à ce qu'il contribue à la création d'emplois, à la formation des travailleurs et au développement des petites et moyennes entreprises (PME). De plus, la participation accrue des collectivités locales au développement touristique a favorisé l'établissement de structures modernes d'administration publique ainsi que le partage de responsabilités communes entre les établissements publics et le secteur privé. Cependant, le développement du tourisme peut s'accompagner de certains effets sociaux défavorables dans les pays développés comme dans les pays en développement. Lorsqu'ils définiront leurs politiques sociales, les pouvoirs publics devront donc prendre en compte des préoccupations de nature très diverse, telles la sauvegarde des cultures locales; la nécessité d'encourager la participation de la collectivité aux activités touristiques, la recherche d'une répartition plus équitable des bienfaits du tourisme, la prévention de l'exploitation des femmes et des enfants par le secteur du tourisme, et l'amélioration des conditions de travail.

2. Le rapide essor du tourisme ne manquera pas de provoquer des changements dans les communautés d'accueil et leurs économies, en particulier lorsque les flux de touristes ont fortement augmenté, par exemple à Bali, en Indonésie, et là où le nombre de touristes, par exemple à la Barbade, est élevé par rapport à la population locale. D'autres facteurs, comme le degré d'urbanisation dans la communauté d'accueil et la solidité des normes culturelles et sociales locales modifient aussi l'impact du tourisme sur une région. L'activité touristique suscite une hausse de la participation des femmes au marché du travail et permet à la population locale d'avoir aussi accès aux services meilleurs qui accompagnent le développement touristique. La possibilité de montrer aux visiteurs la culture du pays d'accueil est souvent une source de fierté considérable pour une collectivité.

3. Un grand nombre de problèmes sociaux actuels liés au tourisme, par exemple l'utilisation des drogues et la prostitution, ne sont pas nouveaux ou propres à un pays quelconque. Ce qui est relativement nouveau, c'est la prise de conscience accrue au plan international que, faute de mesures appropriées, ces problèmes iront en s'intensifiant et ne pourront que ternir davantage l'image du tourisme comme force bénéfique de développement. Il faut une stratégie de gestion pour enrayer et réduire les impacts sociaux qui sont perçus comme négatifs.

A. La dimension sociale du tourisme

4. L'amplitude des impacts sociaux liés au développement touristique est fonction de divers facteurs : le type et le taux de croissance touristique, le rapport entre le nombre de visiteurs et celui des membres de la collectivité locale, les tendances saisonnières et le dynamisme socioculturel de la collectivité d'accueil. Une autre difficulté dans l'analyse de l'impact social du tourisme tient au fait que les visiteurs ont des caractéristiques qui diffèrent. De même, les collectivités d'accueil ont, à l'égard des visiteurs, des attentes qui sont différentes et des modes de comportement qui ont leur origine dans la culture autochtone. Les risques de tension sont manifestes; les touristes internationaux ne *s'intègrent* pas tant dans les collectivités locales qu'ils ne les *affrontent*. Les dimensions sociales du tourisme varient selon les pays. Les impacts sociaux les plus communément répandus concernent notamment l'image du lieu de destination, l'exploitation des personnes vulnérables, les capacités touristiques, les coûts et avantages de tel ou tel lieu et les questions de santé, qui sont autant de sujets de préoccupation.

5. La commercialisation est au coeur du développement touristique; elle vise à présenter chaque destination touristique sous son jour le plus favorable et le plus attrayant. C'est généralement une activité dont le budget est limité, ce qui restreint d'autant les initiatives que peuvent prendre les administrations nationales du tourisme sans le concours de partenaires étrangers, qui sont souvent représentés par l'industrie du voyage des pays d'origine des touristes. À un autre niveau, les partenaires du secteur privé établissent leurs propres contacts internationaux et s'efforcent notamment de promouvoir leurs propres services et installations. La coopération internationale représente à la fois une chance et un danger. La chance tient aux possibilités de partage des coûts, ce qui permet une meilleure pénétration et une meilleure couverture du marché grâce à une entente de partenariat. Le danger est que, faute d'un contrôle attentif du gouvernement ou des administrations nationales du tourisme (ou des deux), la publicité touristique projette une image indésirable du pays considéré. Sans entrer dans tous les détails, présenter un pays comme une destination «bon marché» a des conséquences non pas seulement financières mais aussi sociales. L'un des rôles du gouvernement est d'établir à l'intention des administrations nationales du tourisme et du secteur privé des directives visant à prévenir la projection d'une image trompeuse et inopportune.

6. Le conflit potentiel entre l'image qu'un gouvernement (et le secteur touristique d'accueil) peut vouloir projeter et celle que les voyageurs étrangers estiment pouvoir commercialiser peut être résorbé par la négociation. L'intérêt commercial ne doit en aucun cas servir de prétexte à la confection d'une image socialement nocive et déraisonnée. Si cette sorte de publicité n'est pas contrôlée, elle peut en fin de compte attirer des touristes dont la présence est indésirable, par exemple parce que leurs visées sont sexuelles.

7. Le fait que les déplacements de touristes internationaux ont tendance à se faire des pays riches vers les autres a pour effet d'exposer les pays d'accueil à des modèles culturels, des styles de vie et des niveaux de revenus différents des leurs et qui témoignent le plus souvent de niveaux de vie nettement supérieurs. Cet *effet de démonstration* peut avoir des effets économiques, sociaux et politiques et plus particulièrement susciter un sentiment d'envie pour les avantages s'attachant au mode de vie des touristes étrangers, tel qu'il est perçu par la population locale. Dans de nombreux cas, les disparités de revenus sont telles que les membres de la population locale se sentent exploités du fait qu'ils offrent leurs services à relativement bon marché.

8. La visible prospérité des touristes attire les fournisseurs de toutes sortes de services indésirables, notamment les marchands de drogues et les prostituées. À partir du moment où les services de cette nature se généralisent, la destination touristique considérée se met à acquérir une image et une réputation propres à attirer des catégories indésirables de touristes. À mesure que s'élargissent ces activités, le sentiment d'exploitation de la collectivité d'accueil s'intensifie, en particulier parmi les tiers. L'exploitation des couches sociales les plus vulnérables provoque une montée d'hostilité à l'égard des touristes et du tourisme qui risque dans bien des cas de compromettre la durabilité à long terme du secteur touristique en tel ou tel lieu.

9. Faute d'une participation suffisante de la collectivité au développement touristique, en particulier lorsque ce développement est rapide et omniprésent, le sentiment d'exploitation concomitant risque d'exacerber les tensions sociales et de susciter une réaction négative de la part de la collectivité d'accueil.

10. L'essor du tourisme exerce en outre des pressions sur les ressources existantes. Le tourisme est un grand consommateur de ressources naturelles, notamment l'eau et les terres. Lorsque l'on satisfait en priorité les besoins du secteur touristique, c'est souvent au détriment de la population locale. La population locale a parfois du mal à comprendre pourquoi ce sont les touristes (et le tourisme) qui reçoivent des installations et services dont elle est elle-même dépourvue – par

exemple, accès à l'eau saine, à l'électricité et à des services qui peuvent aller jusqu'à inclure des services de sécurité personnelle. Là où le développement touristique repose sur le modèle d'*enclave* et où les contacts entre les visiteurs et la population d'accueil sont limités, le sentiment d'être exclu et défavorisé est accentué. De récentes manifestations aux aéroports de Kerala, en Inde, dirigées contre l'arrivée de touristes, ont illustré les frustrations des villageois devant l'amenuisement de l'approvisionnement en eau, qui est imputé à la construction d'un trop grand nombre d'hôtels.

11. À mesure que se produit un phénomène de surpeuplement, la collectivité d'accueil peut être assujettie à une pression accrue de la part des visiteurs, qui peut changer le rythme de vie de la collectivité. Il peut être plus difficile d'avoir accès aux boutiques et aux moyens de transport, et les commerçants peuvent augmenter leurs prix pour tirer profit de la présence des touristes, situation dont les résidents locaux subissent le contrechoc. Le sentiment de frustration engendré par les touristes peut induire une crispation des esprits et inciter la population locale à mettre en cause les bénéfices généraux du tourisme étant donné les dysfonctionnements auxquels il donne lieu.

12. Alors que, généralement parlant, le tourisme est une source de profits économiques pour le pays d'accueil, par exemple sous forme d'apports en devises et de recettes fiscales, ses effets nocifs – surpeuplement, ponctions exercées sur les ressources, remise en cause de la culture existante et autres phénomènes connexes – se répercutent sur la population locale. Sauf si tout au moins quelques-uns des avantages économiques et financiers des activités touristiques locales vont à la collectivité locale, les coûts que représente l'accueil des touristes peuvent être hors de proportion avec les avantages qui en découlent. Si cette situation perdure, elle entraînera inévitablement un sentiment de rancune, voire d'hostilité à l'égard des touristes.

13. L'essor du tourisme international s'accompagne d'une recrudescence des préoccupations quant aux possibilités de transmission des maladies et quant à l'accessibilité à des niveaux de soins de santé adéquats. Dans la plupart des pays développés dont sont originaires les touristes, il existe des établissements qui peuvent offrir des services et des conseils médicaux aux voyageurs en cas de besoin. Il existe aussi des installations permettant de traiter la plupart des problèmes médicaux. Dans les pays en développement, les installations et services médicaux sont généralement moins répandus, mais certains ont été créés tout spécialement pour desservir les touristes. C'est ainsi que des hôtels offrent parfois leurs propres services médicaux.

B. La dimension culturelle du tourisme

14. En ce qui concerne la protection culturelle des destinations, le tourisme peut avoir à la fois des aspects négatifs, par exemple détérioration du patrimoine culturel et conflits engendrés par les différences culturelles, et des dimensions positives (échanges culturels, revitalisation de certaines cérémonies et de l'artisanat traditionnels, etc.).

15. Le principal effet négatif est la détérioration d'importants éléments du patrimoine culturel. Comme pour la plupart des transformations sociales, la détérioration culturelle ne survient pas du jour au lendemain, mais est l'aboutissement d'un long processus. Les changements peuvent être causés par un effet d'entraînement social, c'est-à-dire par l'imitation du comportement ou des habitudes vestimentaires ou alimentaires des visiteurs étrangers, mais ils peuvent aussi être engendrés par des facteurs économiques. Par exemple le travail des femmes dans le secteur touristique est généralement perçu comme un facteur de libération; toutefois, on peut aussi y voir une pratique qui compromet les valeurs et les structures familiales traditionnelles. De même, le travail dans le secteur touristique qui se fait par équipes peut avoir pour effet de perturber la vie familiale traditionnelle et les pratiques religieuses.

16. Plus sérieuse encore pourrait être l'atteinte portée au patrimoine culturel lorsque les édifices et les sites historiques ne sont pas protégés et que l'environnement traditionnel a été supplanté par un autre décor ou qu'il n'en subsiste pratiquement plus rien. La sensibilisation culturelle est une composante essentielle du développement touristique. La collectivité locale a un rôle important à jouer dans la protection de sa culture, en définissant ce qu'elle est prête à offrir, la manière de présenter son patrimoine culturel et les aspects de sa culture dont il pourrait y avoir lieu d'exclure les visiteurs. En Suisse, par exemple, une partie de la Fête annuelle des jeunes Vierges est interdite aux visiteurs afin de préserver sa valeur et sa signification culturelles.

17. Par ailleurs, il est désormais fréquent que des destinations touristiques présentent des «soirées culturelles» de folklore, et de musique et danses traditionnelles accompagnées d'un repas composé de mets autochtones, par exemple des soirées «écossaises», «thaïes» ou «indiennes».

18. Cependant, les contacts interculturels peuvent aussi engendrer un certain mécontentement social – particulièrement là où les barrières linguistiques freinent l'instauration de liens étroits et la découverte culturelle. Quand les collectivités d'accueil doivent absorber un grand nombre de visiteurs, ces problèmes sont exacerbés, surtout lorsque la culture locale est fragile. La notion de capacité

d'accueil doit être suffisamment large pour permettre de mesurer la capacité d'une collectivité locale à accueillir les touristes sans que la culture locale s'en trouve submergée pour autant.

19. Autre problème très répandu, un grand nombre de visiteurs éprouvent peu d'intérêt pour la culture locale. C'est souvent le cas lorsque, de leur côté, les collectivités locales ne sont pas sensibles à la culture des visiteurs étrangers. Ces problèmes sont accentués en cas de barrière linguistique. On peut y remédier dans une certaine mesure en menant des campagnes de sensibilisation au tourisme dans la communauté d'accueil, et ce type de mesure est généralement suggéré lors de la planification du développement touristique. De telles campagnes risquent cependant d'être vaines si, par ailleurs, les communautés locales ne recueillent pas une partie des fruits du tourisme grâce à la création d'emplois et de possibilités commerciales et au versement de prestations sociales.

20. Un grand nombre de touristes voyagent en partie parce qu'ils cherchent à découvrir des cultures différentes. La vogue des longs itinéraires touristiques d'Europe vers l'Asie illustre cette tendance. Les échanges culturels peuvent être profitables pour les deux parties et génèrent bien sûr des bénéfices économiques et financiers pour la collectivité d'accueil. Il semblerait que se dessine une certaine tendance à des séjours culturels prolongés, du moins de la part des vacanciers européens¹. Si cette tendance se confirme, il faudra alors offrir aux touristes comme à la collectivité d'accueil une certaine formation visant à sensibiliser les intéressés à la différenciation des cultures. C'est dans une certaine mesure ce qui a déjà été entrepris dans des pays comme Sri Lanka et le Samoa occidental où les visiteurs reçoivent, à leur arrivée à l'aéroport, une brochure leur souhaitant la bienvenue et qui donne des exemples de comportement acceptable et inacceptable. Sur les vols long-courrier, les compagnies aériennes peuvent projeter des enregistrements vidéo pour informer les passagers des us et coutumes des pays et des collectivités d'accueil. Par exemple, Iran Air informe ses passagères des usages vestimentaires auxquels elles sont censées se conformer.

21. Le tourisme a notablement contribué à la revitalisation de certaines cérémonies et de l'artisanat traditionnel. Les industries de l'artisanat traditionnel permettent de conserver à l'intérieur de la collectivité la majeure partie de la valeur ajoutée et offrent aux femmes des possibilités d'emploi. Par ailleurs, dans les pays où le tourisme repose principalement sur la faune et la flore et sur l'écotourisme, le développement des collectivités rurales en a retiré des bénéfices.

II. Les tâches de l'industrie touristique dans le domaine social

22. Aller au-delà des intérêts catégoriels pour promouvoir le développement du tourisme et en élargir les bénéfices est l'une des grandes tâches qui attendent le secteur privé dans le domaine social. En Afrique du Sud, au Zimbabwe et en Zambie, plusieurs organisations se sont associées au sein d'une seule organisation (par exemple, le Conseil du tourisme du Zimbabwe) chargée de faire entendre leur voix et d'assurer la liaison avec les pouvoirs publics. Ce type d'organisation sert aussi de cadre à l'examen de questions importantes pour le secteur.

23. On s'accorde à reconnaître que le secteur touristique offre en général des conditions de travail médiocres (bas salaires, horaires irréguliers et travail à temps partiel et saisonnier) qui expliquent les taux élevés de renouvellement de la main-d'oeuvre, le manque de qualifications du personnel et la médiocrité des services offerts. Dans le monde entier, le secteur touristique emploie beaucoup de femmes, de jeunes et souvent des immigrés, auxquels on offre parfois de très mauvaises conditions de travail. L'Organisation internationale du Travail (OIT), qui est composée de gouvernements et d'associations d'employeurs et de travailleurs, a adopté des conventions et des recommandations internationales pour protéger les droits des travailleurs². La Convention de l'OIT concernant le secteur hôtelier (Convention No 172 concernant le travail dans les hôtels, restaurants et établissements similaires, 1991) préconise l'adoption de politiques visant à améliorer les conditions de travail dans les hôtels, restaurants et établissements similaires. La Convention prévoit en particulier la réglementation des heures de travail et l'indemnisation des heures supplémentaires; des périodes de repos quotidien et hebdomadaire; des congés payés annuels; le versement régulier d'une rémunération de base et l'interdiction de vendre ou d'acheter un emploi³.

24. La question de l'utilisation des nouvelles technologies dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme a été au coeur des débats de l'OIT en 1997⁴. Si les technologies facilitent le développement touristique, il y a lieu cependant d'évaluer leur impact sur l'emploi et les conditions de travail. La répartition équitable des bénéfices tirés de l'augmentation de la productivité, l'adoption de nouveaux styles de gestion, l'évolution des compétences requises, les besoins de formation et de recyclage, les taux élevés de renouvellement du personnel, la promotion des petites entreprises et l'évolution des relations employeurs-travailleurs dans un monde en mutation sont autant de sujets de préoccupation.

25. Les gouvernements ne peuvent à eux seuls garantir une amélioration de la situation sociale dans le secteur touristique, mais ils peuvent adopter des lois dans des domaines comme la santé et la sécurité sur le lieu de travail, les régimes de pensions et d'assurance maladie, les salaires minimaux et l'emploi des femmes et des jeunes. Pour être efficaces, les lois doivent évidemment être appliquées. L'instauration d'un dialogue social entre le gouvernement et les associations de travailleurs et d'employeurs facilitera l'application de la loi. Les organisations internationales encourageant les gouvernements à ne plus intervenir directement dans le secteur touristique⁵ afin de créer des conditions propices au développement du secteur privé, il est souhaitable de renforcer le dialogue entre les représentants des employeurs et des travailleurs en ce qui concerne les conditions de travail dans le secteur touristique. À mesure que les communautés sont de plus en plus incitées à participer au développement du tourisme, la communication, la consultation et la négociation entre les partenaires sociaux de toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, sont appelées à leur tour à jouer un rôle croissant⁶.

26. Il faudrait peut-être conclure des conventions collectives portant sur les questions comme l'aménagement du temps de travail et les effets de l'utilisation des nouvelles technologies sur l'emploi, les qualifications, les salaires, la sécurité de l'emploi et les droits des travailleurs. Les petites et moyennes entreprises auraient particulièrement intérêt à adopter des conventions collectives afin de renforcer leur compétitivité en améliorant les compétences et la productivité des employés. Un grand nombre d'entre elles ne privilégient toujours qu'assez peu la formation des employés et leurs conditions de travail alors que des questions comme la qualité des services et la motivation du personnel devraient se voir accorder une importance cruciale. Le financement des activités de formation doit donc constituer un volet essentiel du dialogue entre les gouvernements et les associations de travailleurs et d'employeurs.

III. Les tâches des pouvoirs publics dans le domaine social

27. Beaucoup peut encore être fait pour tirer le meilleur parti de l'activité touristique tout en limitant ses répercussions négatives. À cet effet, les gouvernements, le secteur privé, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les organisations non gouvernementales et les organisations internationales devront suivre une démarche coordonnée. Les pouvoirs publics peuvent adopter des politiques dans des domaines comme la durabilité du développement touristique, la prise en charge par les populations autochtones du secteur

touristique, la promotion de l'esprit d'entreprise, la participation des communautés à la planification du développement touristique et aux campagnes d'information, la protection du patrimoine culturel au niveau local, la valorisation des ressources humaines, la participation des femmes et des enfants et l'institution d'un cadre juridique pour l'activité touristique.

28. L'adoption de pratiques touristiques durables a une importante dimension sociale. Le tourisme génère des recettes qui permettent d'améliorer l'environnement social, culturel et naturel au profit des communautés locales. Même dans les pays industrialisés, il est désormais courant de faire payer l'entrée dans les musées et les centres de loisirs afin de contribuer au financement de leur gestion.

29. L'un des objectifs à long terme du développement social est de permettre aux populations locales de prendre en charge l'activité touristique et d'en tirer le meilleur parti en encourageant les entités nationales à financer, gérer et contrôler le secteur touristique. Un des moyens d'y parvenir est de «réserver» certains domaines de l'activité touristique aux investisseurs locaux. Par exemple, dans les domaines d'opérations des petites et moyennes entreprises (gestion d'hôtels de taille réduite ou moyenne ou location de véhicules), on pourrait interdire les investisseurs étrangers ou, sans aller jusque-là, les exclure du champ d'application des mesures d'incitation qui pourraient être instaurées. En Zambie, par exemple, la privatisation des «lodges» (propriétés hôtelières) et des concessions de chasse s'est faite par appel d'offres internationales mais certaines concessions ont été réservées aux soumissionnaires nationaux afin d'encourager les investisseurs – et singulièrement – les entrepreneurs autochtones. Toutefois, dans la lignée de la mondialisation de l'économie, on constate que les pays ont tendance à supprimer les restrictions aux investissements étrangers et à autoriser ces derniers là où ils étaient interdits il y a peu de temps encore. Par exemple, le Honduras a autorisé les étrangers à acquérir des terrains le long des zones côtières afin d'attirer les investissements et de développer l'activité touristique.

30. Si la population locale pouvait détenir davantage d'entreprises, le tourisme serait moins systématiquement perçu comme un secteur dominé par les intérêts étrangers. Cet objectif suscite déjà l'intérêt des institutions internationales et de certains gouvernements. Beaucoup reste encore à faire, en particulier pour offrir des programmes d'enseignement et de formation aux futurs entrepreneurs autochtones et encourager leurs efforts.

31. Dans un grand nombre de pays en développement, le tourisme est souvent considéré comme une industrie destinée aux étrangers et contrôlée par eux. Cette perception est

exagérée mais néanmoins pas dénuée de tout fondement. Dans beaucoup de ces pays, les touristes ont accès à des services et à des installations de qualité que ne peut s'offrir la majorité de la population locale. Cette situation peut inciter la population autochtone à éprouver une certaine hostilité à l'égard des touristes, à manifester son mécontentement par le biais des partis politiques et à renforcer un certain sentiment d'exclusion. Des campagnes d'information visent à informer les communautés locales des objectifs du développement touristique, des avantages qu'elles peuvent en tirer et des possibilités qui s'offrent à elles de participer aux activités touristiques. Ces campagnes d'information, qui doivent être menées en permanence, devraient être confiées aux organismes de tourisme nationaux, aux associations du secteur privé et aux représentants des communautés.

32. Beaucoup reste encore à faire pour renforcer la participation des communautés. Celles-ci devraient se voir donner la possibilité de formuler des observations sur les projets de développement et éventuellement de participer à l'exécution de ces derniers. D'importants progrès dans ce domaine pourraient peut-être être réalisés par le biais des organismes de financement, qui pourraient insister sur la nécessité d'intégrer les communautés locales à la mise en oeuvre des projets de développement.

33. Il importe que les communautés tirent des avantages de leur participation. Par exemple, dans le cadre du Lesotho Highlands Water Project, un des plus grands projets de génie civil au monde, financé par la Banque mondiale, une taxe modique est appliquée sur chaque gallon d'eau exporté du Lesotho vers l'Afrique du Sud. On a ainsi pu constituer un fonds important qui sert à dédommager les agriculteurs déplacés et à stimuler les petites entreprises, par exemple celles qui proposent des randonnées à cheval, qui vivent de l'artisanat ou du tourisme. Étant donné ses retombées économiques et financières, ce projet constitue un modèle pour les autres pays. Le programme de gestion communautaire des ressources autochtones (CAMPFIRE) au Zimbabwe et le projet de conception et de gestion administrative des zones de loisirs (ADMADE) en Zambie sont deux autres exemples des bénéfices financiers que les communautés peuvent tirer de leur participation, en l'occurrence aux activités de lutte contre le braconnage.

34. Il incombe aux pouvoirs publics de décider de la nature et de l'ampleur du développement touristique pour chaque zone. Ils doivent être attentifs aux traditions et normes culturelles et intervenir, le cas échéant, pour empêcher toute dégradation du patrimoine culturel. Afin de sensibiliser l'opinion à la nécessité de préserver ce patrimoine, ils doivent nouer des liens étroits avec les communautés et le secteur

privé pour s'assurer que les fonds disponibles sont utilisés à bon escient.

35. L'augmentation trop rapide du nombre de touristes et le libre accès à des zones fragiles sur le plan culturel font peser de graves menaces sur le patrimoine culturel. Les gouvernements peuvent veiller à ce que le développement touristique se fasse à un rythme approprié et là où les communautés sont en mesure d'y faire face. À Vanuatu, le Gouvernement a décidé d'autoriser l'activité touristique dans seulement trois îles afin de protéger les îles les plus éloignées. Aux Seychelles, le Gouvernement contrôle rigoureusement l'expansion des établissements de tourisme et l'emplacement de toutes les nouvelles activités dans ce secteur. Ce genre d'initiative a permis au pays non seulement de préserver son patrimoine culturel mais aussi de limiter les répercussions sur l'environnement et d'offrir ainsi sur le marché un environnement en parfait état à des prix lucratifs. Afin de protéger son identité culturelle, le Bhoutan se sert du contrôle des visas pour limiter le nombre de touristes. Les Bermudes délivrent des autorisations afin de limiter le nombre de navires faisant escale dans leurs ports chaque jour. Cette formule, qui s'est accompagnée de l'aménagement d'installations expressément conçues à l'intention des touristes faisant escale ont rendu la vie plus facile à la population locale. À Tanalot (Bali), le Gouverneur est intervenu pour empêcher la construction d'un hôtel qui aurait barré l'accès à un temple et en aurait obstrué la vue.

36. Même si le tourisme est une industrie internationale, les entreprises doivent faire plus pour offrir des débouchés aux nationaux. Le manque de cadres supérieurs recrutés parmi la population locale est l'un des problèmes sociaux liés à l'essor de l'activité touristique dans les pays en développement, qui ne fait qu'accroître la conviction que le tourisme est aux mains des étrangers. Il importe de modifier cette perception si l'on veut que le secteur touristique puisse recruter du personnel compétent à même de répondre à la demande de services de qualité. Les pouvoirs publics ont un rôle essentiel à jouer à cet égard. Toutefois, comme dans beaucoup d'autres domaines du secteur touristique, les politiques doivent être élaborées en consultation avec le secteur privé et avec l'appui des organisations internationales compétentes.

37. Si l'on peut dire que les femmes employées par le secteur touristique ont été exploitées et dupées, on peut aussi soutenir qu'elles ont eu de nombreuses possibilités de participer de manière productive aux activités de ce secteur. Dans nombre de pays, elles ont joué un rôle très actif en tant qu'entrepreneurs et ont su créer de nouveaux débouchés économiques et sociaux pour elles-mêmes. Il importe de n'épargner aucun effort pour inciter les femmes à poursuivre dans cette voie par le biais de politiques volontaristes, d'acti-

vités d'éducation et de formation ainsi que de mesures d'appui appropriées. Des progrès considérables ont été réalisés ces 10 dernières années mais il reste encore à faire. Un large éventail d'organisations aux niveaux national et international mènent déjà un certain nombre d'actions concrètes en faveur des femmes. Toutes les parties prenantes devraient reconnaître la contribution que les femmes ont apportée et peuvent continuer d'apporter au secteur du tourisme.

38. Les jeunes et les enfants forment un autre groupe vulnérable de travailleurs dans le secteur du tourisme. L'exploitation sexuelle des enfants par les touristes, problème qui a retenu jusqu'à présent l'attention des gouvernements et des institutions internationales n'est que l'une des facettes du phénomène. On trouve des enfants dans tous les domaines du secteur touristique mais ils sont souvent cachés et travaillent par exemple comme aides dans les cuisines. Employés dans des hôtels et des établissements de loisirs, ils peuvent être à leur tour facilement victimes de violence sexuelle. C'est ce passage de «travail normal» à la fourniture de services sexuels qui est caractéristique du travail des enfants dans le secteur touristique⁷, encore que le travail des enfants soit interdit dans la plupart des pays, ainsi que cette notion est définie dans la Convention No 138 de l'OIT concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi (1973)⁸.

39. Les gouvernements devraient veiller à mettre en place un cadre juridique approprié permettant de gérer et de contrôler le secteur du tourisme. Une telle action est indispensable pour prévenir l'exploitation des ressources et des personnes et mettre un terme au tourisme sexuel et aux mauvais traitements dont sont victimes les enfants. Cependant, l'adoption de lois ne suffit pas, et il faut que les gouvernements s'engagent à appliquer la législation et à collaborer au niveau international pour retrouver et poursuivre en justice les auteurs de délits.

IV. Les tâches de la communauté internationale dans le domaine social

40. Au cours des quatre dernières années, trois grandes manifestations internationales ont porté sur les thèmes des droits des travailleurs et de l'emploi dans le monde, y compris dans les pays en développement. Les participants au Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague en 1995, ont adopté un programme d'action⁹ dans lequel ils ont notamment reconnu que les travailleurs avaient des «droits fondamentaux». Ils se sont déclarés résolus à interdire le travail forcé et le travail des enfants; à respecter la liberté d'association et le droit de constituer des syndicats et de mener des négociations collectives; à respecter l'égalité de

rémunération entre hommes et femmes pour un travail de valeur égale; et à abolir la discrimination dans l'emploi. Lors de la première Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue à Singapour en 1996, les États ont réaffirmé leur adhésion au Programme d'action de Copenhague. En 1998, à Genève, la Conférence internationale du Travail de l'OIT a adopté la Déclaration sur les principes fondamentaux et les droits sur le lieu de travail. Elle traite des droits fondamentaux qui font l'objet des conventions de l'OIT, à savoir : a) la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de mener des négociations collectives; b) l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire; c) l'abolition effective du travail des enfants; et d) l'élimination de la discrimination dans l'emploi. Les participants à la Conférence ont déclaré que tous les membres de l'OIT, même ceux qui n'avaient pas ratifié les conventions en question, devaient respecter, promouvoir et mettre en oeuvre les principes concernant les droits fondamentaux visés par les conventions².

41. Les liens entre le tourisme et l'exploitation sexuelle des enfants ont fait l'objet d'une attention particulière au niveau international en 1996 lorsque le Gouvernement suédois, l'UNICEF, End Child Prostitution in Asia Tourism (ACPAT) et le Groupe d'ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant ont organisé à Stockholm le Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Dans le cadre des activités de suivi, l'Organisation mondiale du tourisme a créé une Équipe spéciale de surveillance de la prostitution des enfants associée au tourisme dont le but est de mobiliser l'opinion internationale afin de persuader les gouvernements de prendre des mesures pour lutter contre cette forme d'exploitation. Lors de la rencontre des chefs de file du tourisme mondial sur l'impact du tourisme sur la société, organisée à Manille en 1997 sous l'égide de l'Organisation mondiale du tourisme, les représentants de 77 pays et territoires ont signé la Déclaration de Manille¹⁰ dans laquelle ils se sont engagés à éradiquer le tourisme sexuel. Les mesures de répression des pédophiles prises récemment par les pouvoirs publics aux Philippines, en Thaïlande et dans d'autres pays, notamment des pays dont sont originaires les pédophiles, témoignent des efforts actuellement déployés pour combattre le tourisme sexuel.

Notes

¹ P. Aderhold, *The European Holiday Market for Developing Countries* (Copenhague, Peter Aderhold, Institut de planification de recherche touristique, 1995).

² Voir OIT, *Déclaration sur les principes fondamentaux et les droits sur le lieu de travail adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa quatre-vingt-sixième session*; Genève, 18 juin 1998 (Genève, 1998).

³ Voir OIT, *Conventions et recommandations internationales du travail, 1977-1995*, vol. III, partie I, Conventions (Genève, Bureau international du Travail, 1996).

⁴ OIT, *Nouvelles technologies et conditions de travail dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme* (Genève, 1997).

⁵ C. L. Jenkins, «Tourism in developing countries – the privatisation issue», *Tourism: the State of the Art*, A. V. Seaton, éd. (Chichester, Royaume-Uni, John Wiley & Sons, 1994).

⁶ OIT, *Actes de la Réunion tripartite sur les effets des nouvelles technologies sur l'emploi et les conditions de travail dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme* (Genève, 1997).

⁷ M. Black, *In the Twilight Zone: Child Workers in the Hotel, Tourism and Catering Industry* (Genève, OIT, 1995).

⁸ Voir OIT, *Conventions et recommandations internationales du travail, 1952-1976*, vol. II, partie I, Conventions (Genève, Bureau international du Travail, 1996).

⁹ *Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.8), chap. I, résolution 1, annexe II.

¹⁰ Organisation mondiale du tourisme, *Déclaration de Manille sur l'impact du tourisme sur la société* (Madrid, 1997).